

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	41 (1968)
Heft:	10
Artikel:	Idées de notre temps : on en revient à massacer les arbres le long des routes!
Autor:	Tossen, Jean-Noël
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126545

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On en revient à massacer les arbres le long des routes!

70

Nous avions cru, en raison du silence enregistré depuis de fort longs mois, que la ridicule légende des «arbres qui tuent» avait disparu et que les quelques curieux parlementaires ayant avancé, comme l'on s'en souvient peut-être, l'intention de déposer des propositions de loi pour faire couper les arbres le long des routes étaient rentrés «dans le civil...».

Or, voici que l'on apprend que le Conseil général de l'Ain vient de voter une subvention de 50 000 francs... pour l'arrachage des platanes du département. On se demande à quoi ont pu penser les membres majoritaires de cette docte assemblée, car on espère qu'il y existe au moins une minorité qui a protesté!

Attenter ainsi aux arbres, sous le prétexte formulé que «33% des accidents survenus dans l'Ain en 1967 ont été provoqués par des obstacles fixes», c'est faire preuve de la plus funambulette imagination! A quel moment a-t-on vu un platane se précipiter contre une voiture et la première règle de la conduite n'est-elle pas qu'un conducteur doit toujours rester maître de son véhicule?...

En fait, parce que ce principe n'est pas respecté et parce que trop de conducteurs fantaisistes se jettent dans les arbres, ce sont ceux-ci qui ont tort, et on les assassine! Voilà une bonne méthode. Il va bientôt aussi falloir supprimer les bornes, les poteaux indicateurs, les ponts et autres murs dressés auprès des voies suivies par les engins vrombissant à toute allure. Plus de maisons dans les villes et les villages, plus de talus, plus rien!

Peut-on savoir à quelle limite devra-t-on porter un tel dégagement pour satisfaire les conseillers généraux de l'Ain, interprètes des furieux qui tiennent les volants!

Lorsque seront rasés ainsi tous les obstacles, que seront nivélées ou comblées les zones dangereuses, il restera encore le risque de rencontrer avec un autre véhicule venant en sens inverse ou s'apprêtant à doubler dans la voie gigantesque ainsi établie!

Qu'il fera donc bon vivre dans ce charmant département dépouillé de toute verdure, transformé en autodrome pour maniaque de la vitesse! Quel espoir peuvent donc nourrir les conseillers généraux du cru d'attirer des touristes dans de telles conditions, grâce à l'espèce de steppe désertique dont ils doivent rêver!

Or si, par mesure de précaution, ils avaient su lire les statistiques de la gendarmerie se rapportant aux accidents, ils auraient pu savoir que 20% de ceux-ci sont dus à des excès de vitesse, 18% à l'inobservation de la priorité, 10% à l'inattention, 8% à la circulation à gauche, 7% au dépassement irrégulier!

Dans tout cela on cherche en vain l'agression des arbres contre les paisibles promeneurs et il faut croire que la gendarmerie est bien partiale pour avoir passé de tels forfaits sous silence. Les gens de l'Ain y portent remède et il faut les en féliciter, car sur le plan civique ils fournissent ainsi le plus bel exemple!

De surcroît, cet abattage d'arbres va permettre de donner un beau stock de bois de chauffage aux indigents de la région si tous les contribuables ne sont peut-être pas satisfaits de voir disparaître, au long des routes départementales, les platanes qui y prospéraient en paix!

Mais on aimerait savoir ce qu'a pu en dire le préfet, qui a son mot à faire entendre dans une affaire aussi abracadabrante et aussi quelles sont les réactions des responsables des Ponts et Chaussées!

Jean-Noël Tossen



Léca

**matériau isolant et de
construction**

HUNZIKER